

La Lomagne

Tarn et Garonnaise



Conseil Communautaire
Mardi 2 décembre 2014 – 18h00

Communauté de Communes de
la Lomagne Tarn-et-Garonnaise

413, rue d'Esparsac - BP 34
82500 Beaumont de Lomagne

www.malomagne.com



Étaient présents :

Alain FALGAYRAS. Jacques BIASOTTO. Jean-Luc DEPRINCE. Lucie DISBEAUX. Christian MAILFERT. Geneviève MELLAC. Alain CARRERE. Nicole JOUGLAR. Jean-Claude BONNEFOI. Céline FRESQUET. Alain BERGAMASCO. Danielle CAPELLE. Jean-Luc ISSANCHOU. Delphine BARRA. Gérard FAURE. Francis SEGAUD. Francis DUILHE. Gérard LATAPIE. Odé GUIRBAL. Jean-Louis DUPONT. Philippe TONIN. Dominique DEL MARCO. Bernard DIANA. Claude RENARD. Michel BAQUE. Claude TRIFFAULT. Denys BORDES. Jean-Marc NICOLAS. René THAU. Ghislain DANGAS. Marie-Christine CARETTE. Francis GARRIGUES. Yves MEILHAN. Marie-Rose FALGAYRAS. Brigitte HYGONENQ. Jean-Michel LEFBVRE. Claude BUSSO. André AUZERIC. Max DAYREM. Patrick PRADINES. Bernard SALOMON. Pascal GUERIN. Julien-Pierre LAPORTE. Geneviève DUILHE. Climène BRINGAY. René GIAVARINI. Michel DELBREIL. Raymond COUDERC.

Étaient absents, excusés ou non représentés :

Alain GAUSSENS

Participaient également :

Madame Isabelle PONTAC, Comptable CCLTG. Madame Sylvie BOUTEVIN, Comptable CCLTG. Madame Sandrine CHAMPIE, Chargée de mission CCLTG. Monsieur Alex AVENSAC, Responsable voirie CCLTG. Madame Diane AOUEILLE, Animatrice économique CCLTG. Madame Isabelle PRETE, Secrétaire CCLTG.

Ordre du jour

- Attribution de dotations de solidarité pour les communes détenant une école primaire et maternelle.
- Restitution par convention des redevances paris hippiques à la Commune de Beaumont : 56 712.37 € pour 2014.
- Installation de la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées (CLECT)
- Approbation du règlement intérieur.
- Marché pour le transport à la demande.
- Redevances pour la réalisation des missions de contrôle du SPANC (Service Public Assainissement Non Collectif)
- Encaissement chèques Groupama 1 800 € et 2171.10€.
- Ouverture de deux postes d'adjoint technique principal 2ème classe.
- Maison de santé pluri-professionnelle à Beaumont , choix maîtrise d'œuvre, achat du bâtiment et du terrain, demandes de subventions, bilan financier convention SEMATeG (Société d'Economie Mixte d'Aménagement de Tarn et Garonne.
- Consultation pour l'élaboration d'un diagnostic et proposition de programme d'actions habitat : choix du cabinet.
- Conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme Intercommunal : mise en place du Conseil d'Exploitation, élection du Président, du Vice-Président, nomination de la Directrice.
- Entretien des circuits de randonnée de la Lomagne Tarn et Garonnaise 2014.
- Renouvellement Contrat enfance et jeunesse (CEJ) 2014-2017.
- Questions diverses.

Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) pour les communes

COMMUNES	Nombre d'habitants	Potentiel fiscal	Nombre d'enfants scolarisés	DSC
	(DGF)	par habitant		
BEAUMONT	4 223	504.05 €	394	78 800 €
ESCAZEAUX	295	363.15 €	36	7 200 €
ESPARSAC	268	364.48 €	26	5 200 €
FAUDOAS	314	355.17 €	48	9 600 €
GENSAC	113	423.64 €	20	4 000 €
LARRAZET	683	326.46 €	97	19 400 €
LAVIT	1 572	397.00 €	154	30 800 €
LE CAUSE	155	326.55 €	20	4 000 €
MARSAC	194	431.32 €	31	6 200 €
SERIGNAC	523	654.40 €	62	12 400 €
TOTAUX	8 340		888	177 600 €

La commission finances et personnel avait proposé d'apporter une participation financière à la commune de Beaumont par le biais du FPIC (Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales). Il n'a pas été possible de l'attribuer lors du Conseil Communautaire du 30 juin 2014.

A la suite de différentes rencontres, le Président a proposé à la commission finances et personnel du 20/11/2014, dans un esprit communautaire, d'allouer une dotation de solidarité communautaire aux communes détenant une école primaire et /ou maternelle sur leur territoire afin de les aider à financer les activités périscolaires. La dotation proposée serait comprise entre 150 et 200 € par enfant pour l'année 2014 et renégociée chaque année. La commission a validé cette proposition.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de fixer cette dotation à 150 € par enfant pour l'année 2014. La somme de 200 € est demandée par une partie des délégués communautaires.

Monsieur le Président explique que la Communauté de Communes va être amenée à prendre des compétences supplémentaires qui ne seront pas sans incidences financières.

Monsieur Gérard FAURE souhaite savoir si les besoins des communes ont été évalués pour appliquer la réforme des rythmes scolaires.

Monsieur le Président : « Les dotations octroyées par l'Etat concernant la mise en place des rythmes scolaires seront sûrement à court terme supprimées. »

Monsieur Jean-Luc ISSANCHOU interroge Monsieur le Président sur les modalités de versement de la dotation de solidarité.

Monsieur le Président rappelle que les crédits pourront être inscrits au budget 2014 par décision modificative.

Son montant sera renégocié chaque année. Il serait préférable que, pour l'année prochaine, cette dotation soit financée par le biais du FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Communales et Intercommunales). Ce qui permettrait de ne pas influencer notre Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

Monsieur René GIAVARINI s'étonne que la dotation de solidarité soit attribuée également aux écoles privées.
En effet, les écoles privées n'ayant pas mis en place la réforme du rythme scolaire ; elles ne devraient pas être subventionnées.

Monsieur le Président précise que cette dotation de solidarité est attribuée aux Communes afin de leur apporter une aide financière pour le fonctionnement des groupes scolaires.

Monsieur le Président clôture la discussion et avant de délibérer, il demande au conseil communautaire de choisir les modalités du vote à main-levée ou à bulletin secret.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire choisit le vote à main-levée.

Monsieur le Président propose aux délégués de se prononcer tout d'abord sur l'attribution d'une dotation de 150 €.
Après délibération, le Conseil Communautaire n'est pas favorable à l'attribution d'une dotation de 150 €.

Monsieur le Président propose alors aux délégués de se prononcer sur l'attribution d'une dotation de 200 €.
Après délibération, le Conseil Communautaire accepte l'attribution d'une dotation de 200 €.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Nicole JOUGLAR qui souhaite justifier son refus de vote.

Madame Nicole JOUGLAR se prononce sur son refus de vote pour cause de manipulation des élus pour 2 raisons :

La première : Monsieur le Président a changé de critère d'attribution ; ce qui met Beaumont dans la situation de perception d'une somme en diminution, et encore plus éloignée de son manque de rentrée annuel, tout en comprenant que les maires soient d'accord avec une dotation qui les aide dans le cadre des rythmes scolaires.

La deuxième : cette méthode est le « faux nez » des élections cantonales si Beaumont vote contre.

Elle n'est pas entrain de dire qu'il faut voter J L DEPRINCE, elle est entrain de dire que la méthode du Président est inacceptable.



Restitution des redevances paris hippiques :

L'article 85 de la loi de finances 2013 a modifié le bénéficiaire de la redevance des paris hippiques.

A compter de 2014, ce n'est plus la Commune de Beaumont mais la Communauté de Communes qui perçoit cette redevance : **56 712.37 €** pour 2014.

La commission finances et personnel propose de restituer cette redevance par le biais d'une convention signée annuellement.

- Décision modificative en conséquence.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de délibérer.

Après délibération, le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité le reversement du montant des paris hippiques d'un montant de 56 712.37 € pour l'année 2014 à la Commune de Beaumont de Lomagne

Monsieur le Président donne la parole successivement à :

Monsieur Jean-Luc DEPRINCE qui remercie la Communauté de Communes et tient à souligner l'esprit communautaire.

Monsieur Claude BUSSO remarque que la commune de Marignac ne va percevoir aucune dotation. Il réitère sa demande auprès du Conseil Communautaire. En effet, l'entreprise Royal Saveur implantée depuis le 1er juin 1999 sur la commune de Marignac emploie environ 50 personnes et génère environ 20 millions d'euros de chiffre d'affaires.

En contrepartie, il demande le non versement au profit de la Communauté de Communes des attributions de compensation d'un montant d'environ de 6 000 euros par an.

Monsieur le Président répond que la commission Finances et Personnel a émis un avis défavorable à la demande de Marignac.

Madame Delphine BARRA demande si la décision de la commission Finances et Personnel peut être justifiée.

Monsieur le Président précise que le montant de l'attribution de compensation est réévalué lors de chaque transfert de compétence afin de prendre en compte le coût des charges transférées. Les attributions de compensation sont de ce fait figées et ne peuvent pas être indexées. En conséquence, la Communauté de Communes n'a pas la possibilité de les reverser à Marignac.

Monsieur Jean-Luc DEPRINCE propose que la demande de la commune de Marignac soit à nouveau étudiée.

Après discussion, Monsieur le Président soumettra à nouveau à la prochaine réunion de la commission Finances et Personnel la demande de Marignac.

Madame Delphine BARRA souligne le risque que les autres communes détenant une entreprise demandent également une compensation.



- Installation de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Après délibération, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité

- Approbation du règlement intérieur (voir pièce jointe)

Monsieur Alain CARRERE souhaite que chaque procès-verbal de séance soit mis au vote pour adoption à la séance qui suit son établissement.

Le règlement intérieur sera modifié dans ce sens.

- Renégociation du transport à la demande, fin des marchés au 31/12/2014.
- Relance d'un Marché d'un an à compter du 1/01/2015 pour le transport à la demande : accès aux sports et loisirs.

LOT 1 : Accès ALSH BEAUMONT (10 000€ HT) maximum

LOT 2 : Accès ALSH LAVIT (5000€ HT) maximum

LOT3 : Accès SPORTS – BEAUMONT (21000€ HT) maximum

LOT4 : Accès SPORTS – LARRAZET (9000€ HT) maximum

LOT5 : Accès SPORTS – SERIGNAC (9000€ HT) maximum

Après délibération, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité



Redevances SPANC (Service Public Assainissement Non Collectif)

La commission des Marchés a attribué à la SAUR le marché relatif aux missions de contrôle de l'assainissement. En raison de l'augmentation des tarifs à compter du 01/01/2015 de ce marché à bon de commande, le Président propose de réviser les tarifs appliqués aux usagers.

Madame Danielle CAPELLE demande si les abréviations peuvent être expliquées et notamment celles figurant dans les comptes rendus.

Monsieur le Président assure que cette demande sera prise en compte.

- conception et implantation des installations : montant forfaitaire 75 € H.T. **PROPOSITION : 80 € H.T.**
- contrôle de bonne exécution des ouvrages : montant forfaitaire 75 € H.T. **PROPOSITION : 80 € H.T.**
- Diagnostic ou 1er contrôle de bon fonctionnement : montant forfaitaire 65 € H.T. **PROPOSITION : 75 € H.T.**
- Diagnostic suite à vente de maison : montant forfaitaire 65 € H.T. **PROPOSITION : 90 € H.T.**

Changement règlement du SPANC (Service Public Assainissement Non Collectif)

Après délibération, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité.

Monsieur le Président précise que 40 dossiers sont subventionnés par l'Agence Adour Garonne pour un montant de 4 200 € chacun.

Monsieur Jean-Luc DEPRINCE souhaite savoir si une liste d'attente a été ouverte pour les dossiers non subventionnés cette année.

Monsieur le Président répond que ces dossiers seront examinés dans le cadre du prochain programme 2015.

SPANC (Service Public Assainissement Non Collectif) : Opération groupée 2014 (40 dossiers)

Titre	Nom	Prénom	Adresse	CP	Ville
Madame	ALBERI	Denise	Bringou	82500	ESPARSAC
Madame	ALLENNE	Marie-Jeanne	La Clotte	82500	CUMONT
Monsieur	ANDREIS	Eric	route de Maumusson	82120	LAVIT
Monsieur	AUBREE	Marcel	route du Cause	82500	FAUDOAS
Monsieur	BACH	Alain	4 place du 19 mars 1962	82500	BELBESE
Monsieur	BAYROU	Daniel	Mestre Jordi	82500	BEAUMONT
Monsieur	BAZALGETTE	Alain	Grande Garde	82500	BEAUMONT
Madame Monsieur	BESSOU ESCARNOT	Jérôme Corinne	La Touerio	82500	LARRAZET
Madame	BONALDO	Ida	Bunes	82500	FAUDOAS
Monsieur	BREDARIOL	Patrick		82500	ESPARSAC
Monsieur	BUSQUET	Didier	Las Peces	82500	BELBESE
Monsieur	BUSSO	Maurice	Belair	82500	LE CAUSE
Madame	CASSEL	Reine		82500	VIGUERON
Monsieur	CEZERAC	Robert	Petit Derey	82500	GIMAT
Monsieur	COUREAU	Robert	Capelan	82120	CASTERA-BOUZET
Madame	DORTE	Laurence	Griffe	82500	SERIGNAC
Monsieur	DUPONT VAYSSE	Jeanine	Route de Gensac	82120	LAVIT
Monsieur	DUPUY	Fabrice	30 chemin de Négrau	82120	LAVIT

Monsieur	FALGAYRAS	Faustin	Limport	82120	ASQUES
Monsieur	FEUGA	Elie	Bazaillas	82120	CASTERA-BOUZET
Madame	FILIPPA	Myriam	le bourg	82500	FAUDOAS
Monsieur	FLAMENG	André	Marmont	82500	SERIGNAC
Monsieur	FORLANI	Philippe	La Grave	82500	GLATENS
Madame	GANO	Sylvette	23 chemin de Négrau	82120	LAVIT
Monsieur	GARCIA	Firmin	Pépil	82500	ESPARSAC
Monsieur	GARCIA	Raymond	Chemin neuf	82500	ESPARSAC
Madame	LABOUP	Paulette	Bringou	82500	ESPARSAC
Monsieur	LAFFOSSE	Emmanuel	Grand Boise	82500	BEAUMONT
Monsieur	le Maire		Mairie	82500	GLATENS
Monsieur	le Maire		Mairie	82120	GRAMONT
Monsieur	le Maire		Ecole	82120	GRAMONT
Monsieur	le Maire		Mairie	82500	VIGUERON
Monsieur	MERIC	Thierry	Saint Jouinet	82500	LARRAZET
Monsieur	MIRAMANDE	Norbert		82120	ASQUES
Monsieur	MIRAMONT	Christian	Ferries	82500	SERIGNAC
Monsieur	POUJOLS	Norbert	Nouailles	82120	CASTERA-BOUZET
Madame	SAINTE LIVRADE	Bernadette	Tarride	82500	BEAUMONT
Madame	SANCEY	Ginette	Galipant	82500	CUMONT
Monsieur	TRIFFAULT	Claude	Le Moulin	82120	GRAMONT
Messieurs	VILLARET LOPES	Francis David	Baux	82500	FAUDOAS

Après
délibération,
le Conseil
Communautaire
approuve à
l'unanimité



- **Encaissement chèques compagnie assurance**

1 800 € et 2 171 €

Après délibération, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité

- **Création 2 postes d'adjoint technique principal
2ème classe**

Après délibération, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité

- **Achat du terrain et du bâtiment (av de la Gimone)**

La Communauté de Communes s'est positionnée pour acquérir l'emprise bâtie (4466 m² dont bâtiment de 384 m²) située avenue de Gascogne appartenant à Mr Sentis (SCI Gascogne) afin de construire la Maison de santé.

Le Président propose d'acquérir cette emprise sur la base de l'estimation établie par les domaines (140 000 €HT).

Proposition du Président : 170 000 €TTC

Monsieur le Président donne la parole à Madame Geneviève MELLAC.

Elle souhaite savoir si les services de la Communauté de Communes ont pris contact avec les services de la Direction des Territoriales d'Aménagement (DTA) de Castelsarrasin par rapport à la faisabilité du projet. Le bâtiment est situé en zone bleue du PPRI (Plan de prévention du risque inondation).



Monsieur le Président demande à Madame Sandrine CHAMPIE de répondre.

Elle précise qu'une rencontre est prévue à ce sujet prochainement avec Monsieur Olivier IZARD de la Direction des Territoriales d'Aménagement de Castelsarrasin.

Monsieur Alain BERGAMASCO demande à Monsieur le Président si les médecins adhèrent unanimement à l'implantation du projet sur ce site.

Monsieur le Président répond que les médecins ont le libre choix de s'installer sur ce site.

Après délibération, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité

Maison de santé pluri professionnelle (MSP) à Beaumont de Lomagne

- **Choix de la maîtrise d'œuvre (architecte)**

La Commission MAPA (procédure adaptée) s'est réunie le 24 novembre 2014 afin d'auditionner les 4 meilleures propositions de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement et l'extension d'un bâtiment en maison de santé pluri-professionnelle (ancien restaurant «Virgule du Fou» av. de la Gimone).

4 cabinets ont été auditionnés : Lasnier, Harter, Taupiac, Arkidee.

Au terme de l'audition, Arkidee, cabinet d'architecte de Verdun/Garonne a été classé premier après application des critères énoncés au cahier des charges, comme concepteur pour établir le projet technique . Le Président demande l'autorisation d'autoriser la SEMATeG, mandataire de la Communauté de Communes à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour la somme de 57 200€HT (soit 8,8% d'une enveloppe de 650 000€HT de travaux).

Après délibération, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité



- **Dossiers de demande de subvention pour la MSP (Maison de santé pluri professionnelle) : accord pour solliciter les subventions auprès des partenaires financiers.**

Après délibération, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité

- **Convention Semateg/mandataire pour la MSP (Maison de santé pluri professionnelle) :** bilan CRAC convention de mandat. Par délibération en date du 28/11/13, la CCLTG confie à la Semateg un mandat d'études et de réalisation pour les travaux de réalisation d'une maison de santé à Beaumont pour un montant de 1 772 550 €HT. Le Conseil Communautaire est appelé à prendre acte du rapport annuel établi par la Semateg dans le cadre de l'exercice du mandat qui lui a été confié.

Après délibération, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité

Diagnostic et proposition de programme d'actions habitat : choix du cabinet

Après 5 années d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH RR) (2008-2013), il reste des besoins non satisfaits en réhabilitation des résidences principales propriétaires occupants et propriétaires bailleurs :

- - Logements Propriétaires Bailleurs LHI (logement habitat indécents)
- - Logements Propriétaires Bailleurs TD (très dégradés)
- - Logements Propriétaires Occupants 'Habiter mieux'
- - Logements Propriétaires Occupants autonomie

3 bureaux consultés et seulement 2 réponses : Issot Riera 9921,55 €TTC
Altair : 11 340 €TTC.



Le Président propose de :

- DESIGNER le cabinet ISSOT RIERA, classé premier après application des critères énoncés au cahier des charges, pour élaborer le diagnostic et proposer un programme d'actions habitat à l'échelle communautaire.
- LANCER l'étude sur le territoire de la CCLTG,
- SOLLICITER une subvention d'étude auprès du Conseil Général délégataire de l'ANAH, et au Conseil général (fonds propres).

Après délibération, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité

Conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme Intercommunal :

mise en place du Conseil Exploitation, élection du Président, du Vice-Président, de la Directrice.

Le Conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme intercommunal du 7 octobre 2014 a procédé à l'élection du Président (Francis Garrigues), du Vice-Président (Delphine BARRA), à la nomination de la Directrice (Sandrine CHAMPIE). Le Conseil Exploitation a ensuite entériné les 6 membres de la société civile composant le Conseil Exploitation : Michael FASAN, Claire MONTIEL, Valérie ZAMORA, Bernard CORBIERE, Vincent MEUNIER, Bernard DE MEYER.

Après délibération, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité



Entretien des circuits de randonnée de la Lomagne Tarn et Garonnaise 2014

Autorisation pour solliciter une subvention au Conseil Général de Tarn et Garonne dans le cadre de la politique de valorisation des sentiers de randonnée.

Après délibération, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité

Signature Contrat Enfance et Jeunesse CEJ (2014-2017) renouvellement

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée communautaire que la Communauté de Communes compétente en matière de petite enfance soutient le secteur dans le cadre du Contrat Enfance et jeunesse (CEJ) signé entre la CAF et la MSA de Tarn et Garonne.

Pour poursuivre la dynamique engagée en faveur de la petite enfance, Monsieur le Président sollicite l'accord de l'assemblée pour le renouvellement d'un nouveau contrat Enfance et jeunesse (CEJ) sur la période 2014-2017.

Madame Danielle CAPELLE souhaite connaître les objectifs d'un contrat enfance jeunesse.

Monsieur le Président explique que ce contrat a pour but de fixer notamment les modalités de participations financières de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) et de la MSA (Mutualité Sociale Agricole) aux actions menées en direction de l'enfance jeunesse par la Communauté de Communes.

En ce qui concerne l'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE), Monsieur le Président annonce une évolution des dépenses concernant les subventions qui leur sont versées. Cette progression est à mettre en relation avec notamment la paupérisation croissante des habitants de notre territoire (Prestation de Service Unique (PSU) en baisse des familles, mise en place des couches et repas imposés par la législation).

La Communauté de Communes vient de transmettre à la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) les subventions prévisionnelles attribuées à l'association les P'tits Loups sur la période 2014-2017.

QUESTIONS DIVERSES

- **Pouvoir de police**

Suite au retour des délibérations des communes, Monsieur le Président informe qu'il va prendre un arrêté pour renoncer au transfert des pouvoirs de police liés aux compétences en matière de collecte des déchets ménagers– assainissement non collectif - voirie – habitat.

- **Subvention OPAH**

Dossier Jamou ABDELGHAMI (2 logements)

Montant des travaux : 79 540.21 €

Subvention Communauté de Communes : 9 480 €

Après délibération, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité

AUTRES QUESTIONS

Monsieur le Président annonce que le Conseil Général a proposé lors du vote des orientations budgétaires d'ouvrir une ligne expérimentale Beaumont – Lavit- Castelsarrasin-Montauban rattachée au service du Transport à la Demande.

Les nouvelles modalités du transport à la demande (multi modal) seront étudiées lors de la prochaine commission Affaires Sociales.

Madame Danielle CAPELLE interpelle Monsieur le Président pour signaler que l'intersection de la route de Vigueron et de la VC N°181 est dangereuse par manque de visibilité. Il faudrait annoncer ce croisement par un panneau « Céder le passage » .

Monsieur le Président annonce avec l'accord de Monsieur le Maire de Beaumont que les services techniques de la Communauté feront le nécessaire.

Monsieur Alain CARRERE précise que la demande financière de Beaumont a permis aux autres communes de bénéficier également d'une dotation.

Monsieur Jean-Luc ISSANCHOU regrette que cette médiation n'ait pas abouti plus rapidement.

Madame Marie-Christine CARETTE pose la question sur le devenir de la maison de retraite de Larrazet.

Monsieur le Président explique qu'il est intervenu au Conseil Municipal de Larrazet pour aborder le devenir de la maison de retraite.

Il remercie Monsieur le Maire et ses conseillers de leur invitation. Il ajoute qu'il est disponible également pour intervenir dans les autres Conseils Municipaux

Monsieur le Président informe que la commission Economie s'est réunie à l'initiative de Monsieur Jean-Luc ISSANCHOU à Belbèze et a suggéré quelques pistes à étudier en présence des élus larrazetois pour la réhabilitation de la maison de retraite :

- Foyer étudiants majeurs;
- Structure doctorants-chercheurs de type « mathématique vallée » dans la perspective du Pôle touristique culturel de Fermat.
- Foyer jeunes travailleurs saisonniers.
- Foyer accueil d'urgence (pour femmes battues) + service dédié au suivi.
- Maison familiale rurale (à l'instar d'Escatalens ou Moissac).
- Chambre d'hospitalisation pour les proches pour les établissements médico sociaux du territoire : centre cardiaque, Midi-Gascogne, Foyer du Barradis, EHPAD (même si la demande reste faible).

Monsieur Jean-Luc DEPRINCE demande si la Communauté de Communes peut solliciter les Domaines pour évaluer le bâtiment appartenant aux Frères BARRAU. Une entreprise d'affrètement serait peut-être intéressée par le site. Entre 30 et 40 emplois pourraient être créés.

Monsieur le Président prend note et assure que les Domaines seront contactés.

Point sur la zone d'activité de Bordevieille :

Monsieur le Président informe les conseillers communautaires qu'une entreprise est intéressée par le dernier terrain situé sur la zone d'activité de Bordevieille : ACTINOVA est une entreprise adaptée dans le domaine de la luminescence dont l'activité innovante consiste à proposer de la signalétique lumineuse. Une dizaine d'emploi pourrait être créé.

Monsieur Philippe TONIN souhaite savoir si l'extension de la zone artisanale est envisagée.

Monsieur le Président répond que ce projet est à l'étude.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Monsieur le Président propose aux délégués de prendre le verre de l'amitié.

Le Président
F. GARRIGUES

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'F. Garrigues', written in a cursive style with a long horizontal stroke at the end.